

Infrastructures

Réponse à une consultation 12.07.2023

Suppression de l'exonération fiscale accordée aux voitures électriques

Sauf mesures radicales, le budget fédéral risque d'aller au-devant d'un déficit structurel à partir de 2024. economiesuisse soutient donc la suppression du privilège fiscal pour la mobilité électrique dans le cadre de l'assainissement budgétaire. Dans l'intérêt d'une décarbonation aussi rapide que possible du trafic, il n'est toutefois pas judicieux d'y renoncer immédiatement, car cela freinerait la pénétration du marché par les véhicules électriques. Enfin, des infrastructures de transport au financement sûr sont essentielles pour l'économie. Face à cette divergence d'intérêts, un compromis s'impose: suppression de l'exonération fiscale accordée aux véhicules électriques – mais seulement à partir de 2026. La réduction temporaire de l'apport au FORTA reste ainsi supportable et la mobilité électrique profite d'incitations supplémentaires dans une phase importante.